

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 2 janvier 2026 à 11h00

La séance est ouverte à 11h00 sous la présidence de Monsieur Daniel JULIEN, Maire.

Etaient présents : Mme ALARY Christiane, M. ALBOUY David, M. BARRAU Régis, M. BAULEZ Vincent, M. BLANC Philippe, Mme CANIVENQ Adeline, M. CHAUCHARD Éric, Mme DELMAS Adeline, Mme JOULIE-GABEN Geneviève, M. JULIEN Daniel, Mme POUGET Catherine, M. POUGET Serge, Mme PRIVAT Marie-Christine.

Absents excusés : M. CAZALS Fernand donne pouvoir à Mme POUGET Catherine, Mme SIGAUD-LAURY Christel, Mme SINGLA Perrine, M. TERRIER Laurent, M. THUBIERE Florian donne pouvoir à M. JULIEN Daniel, Mme VIARGUES Florence.

Madame POUGET Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE du JOUR

- Election des conseillers communautaires suite à la création de la nouvelle Communauté de communes Lévézou
- Tarifs communaux 2026
- Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation
- Questions diverses
- Informations

Adoption du PV du dernier CM du 13 décembre 2025 à l'unanimité.

Délibération n°2026-01 - Election des conseillers communautaires suites à la création de la nouvelle communauté de communes Lévézou

Vu l'arrêté n°12-2025-11-13-00004 du 13 novembre 2025 portant création de la Communauté de Communes du Lévézou,

Vu l'article L5211-6-2 du CGCT,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la fusion des Communautés de Communes Pays de Salars et Lévézou Pareloup, et la création de la nouvelle Communauté de Commune du Lévézou, il convient d'élire les nouveaux conseillers communautaires. Il rappelle également que 5 élus siégeaient sur la Communauté de Commune Pays de Salars mais que 4 élus siégeront à la nouvelle Communauté de Communes du Lévézou.

Il détaille également les modalités d'élection des conseillers communautaires pour les communes de plus de 1 000 habitants : les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Les listes présentées doivent être complètes, et pour être réputées complètes, elles doivent comporter autant de noms que de sièges à pourvoir et respecter la parité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- CONSTATE qu'une liste, constituée en vue de l'élection des conseillers communautaires, a été régulièrement déposée et enregistrée,
- DECIDE de procéder à l'élection des conseillers communautaires,

Election des conseillers communautaires :

Après vote, la liste régulièrement déposée et enregistrée a obtenu les suffrages suivants :

Liste 1 : 15 suffrages

Par application de la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont déclarés conseillers communautaires :

- 1._JULIEN Daniel
- 2._POUGET Catherine
- 3._CHAUCHARD Eric
- 4._JOULIE-GABEN Geneviève

Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

Délibération n°2026-02 – Tarifs communaux 2026

Comme tous les ans, le conseil municipal doit fixer l'ensemble des tarifs communaux qui seront appliqués pour l'année à venir, à compter du 1er janvier.

ANNEE 2026	Commune			Hors Commune		
	Association	Particulier	Professionnel	Association	Particulier	Professionnel
Salle	0.00 €	150.00 €	200.00 €	250.00 €	300.00 €	300.00 €
Office	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Chauffage	90.00 €	90.00 €	90.00 €	90.00 €	90.00 €	90.00 €
Réunions, A.G. sans repas	/	50.00 €	50.00 €	/	50.00 €	50.00 €
1 Table Forfait maxi.	Gratuit A l'intérieur de la Salle des Fêtes ou d'un bâtiment dans la Commune	Uniquement à l'intérieur de la Salle des Fêtes				
		2.50 € 50.00 €	2.50 € 50.00 €	2.50 € 50.00 €	2.50 € 50.00 €	2.50 € 50.00 €
Dépôt de garantie	700.00 €	700.00 €	700.00 €	700.00 €	700.00 €	700.00 €
	(dégâts)	(dégâts)	(dégâts)	(dégâts)	(dégâts)	(dégâts)
	300.00 € (ménage)	300.00 € (ménage)	300.00 € (ménage)	300.00 € (ménage)	300.00 € (ménage)	300.00 € (ménage)

A partir de la 2^{ème} animation organisée par la même association, il ne sera appliqué que 50% du tarif ci-dessus, pour la location de l'office.

LOCATION du GYMNASE

ANNEE 2026	Evènement sportif		Evènement non sportif	
	Locaux	Extérieurs	Locaux + de 500 personnes Sur dossier soumis à avis du Maire	Extérieurs Sur dossier soumis à avis du Maire
Salle d'entraînement	Gratuit	500	150	500
Salle de compétition		500	Impossible	Impossible
Les 2 salles (entraînement + compétition)		800		
Chauffage		200	200	200

Dépôt de garantie	2 chèques : 1 chèque de 1000€ pour dégâts matériels 1 chèque de 500€ pour ménage non fait + attestation assurance
--------------------------	---

SERVICES	Tarifs 2026
Foire mensuelle (par mètre carré) Minimum (2 foires gratuites dans l'année)	0.30€ 3€
Marché d'été par mètre linéaire à la journée (2mL mini soit 2.60€) Abonnement à la saison par mètre linéaire (2mL mini soit 18.20€)	1.30€ 9.10€
Marché de Noël	5€ la table
Déballage hors foire (par m2 de terrain utilisé)	5€
Cantine : Tarif enfant Tarif adulte	4.45€ 6.95€
Jetons camping-car	5.00€
Droit de place à l'année (pizzaiolo, poissonnier, frierie ...)	800€
Pont bascule : Jusqu'à 3 tonnes Jusqu'à 20 tonnes Jusqu'à 50 tonnes	2.00€ 4.00€ 6.00€
Tables bois : 1 Table bois + 2 bancs Forfait maximum 1 table (sans banc) 1 banc (sans table)	2.50 € 50.00€ 1.50€ 0.50€
Pénalités en cas de non-retour ou de dégradations	60.00 € par table 40.00 € par tréteau 20.00 € par plateau 82.00 € par banc 23€ / livraison
Transport	
Gobelets écocup : si non rendu, ou rendu sale ou endommagé	1.00 € par gobelet
Plateaux pour repas : si non rendu, ou rendu sale ou endommagé	5.00 € par plateau
Podium : Particuliers et communes hors Comcom du Lévézou (Hors Transport) Communes de la Comcom du Lévézou	200.00€ Gratuit
Travaux en régie, coût horaire des agents (hors fournitures)	25 €
Cimetières communaux Salars, Le Poujol, St Georges (par m²) (concessions trentenaires)	25.00€ le m² + 50.00 € de frais de gestion
Caveau communal : du 1 ^{er} au 6 ^{ème} mois inclus	Gratuit
Colombarium	950.00 € par case + 50.00 € de frais de gestion
Dispersion des cendres	50.00 € + 50.00 € de frais de gestion

Chapiteau : Association communale ou repas de quartier de la commune Particulier de la Commune Dépôt de garantie	Gratuit 200.00 € / chapiteau 1000.00 € / chapiteau
Gradins	ni prêtés, ni loués
Ancien bar de la Salle des Fêtes	20.00 €
Heure de ménage effectuée par les agents communaux : - Sans produits et fournitures - Avec produits et fournitures	25 € 28 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les tarifs présentés.

DECIDE qu'ils s'appliquent pour l'année entière 2026.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

Délibération n°2026-03 – Participation en santé dans le cadre d'une procédure de labellisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 10/12/2025,

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,

La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires,

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

A compter du 01/01/2026, le montant mensuel de la participation est fixé à 15 € par agent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents.

Vote

Pour	Contre	Abstentions
15	0	0

Questions diverses

- Episode neigeux du 22 décembre :
 - coupure d'électricité de 4 jours à Camboularet
 - station d'épuration : groupe électrogène installé avec Enedis
 - arbres sur le Viaur de Xavier Bru
 - remerciements à Maxime Pouget et à David Valat
- Maison de santé : les travaux sont quasiment terminés.
- Vœux à la population : le 16 janvier à 20 heures à la Salle des fêtes.
- Fête de la Sainte Barbe le 17 janvier
- Portes ouvertes Potion d'Oc le 7 janvier.
- Quine de l'EHPAD le 18 janvier.

Président de séance	Secrétaire de séance
Daniel JULIEN	Catherine POUGET